

DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 059-245900758-20191212-2019_12_12_30-DE

Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 12 décembre 2019 à 19h00

Le 12 décembre 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuert, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, Mme Marie-France CARREZ, M Philippe Kujawa arrivé au point 8, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration : M. Claude Beve procuration à Mme Doriane Jorisse
M Michel Dupas procuration à M. Michel Bodart
Mme Nathalie Debaisieux procuration à M. Jean-Philippe Boonaert
M. Philippe Kujawa procuration à M. M. Franckie Verwaerde jusqu'au point 7
M. Jean-Claude Thorez procuration à M. Pierre-Luc Ravet

Absente : Mme Sophie Caron

Absents excusés : M Bernard Cottigny,
Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance : Mme Geneviève Fermentel

Finances - attribution de compensation définitive 2019.

Le Vice-Président expose au Conseil :

La commission d'évaluation des transferts de charges a été instituée par délibération du Conseil communautaire du 24 avril 2014.

Selon l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, en cas de passage à la taxe professionnelle unique, une commission, chargée d'évaluer les transferts de charges est créée entre l'EPCI et ses communes membres.

Cette commission a pour but de quantifier les transferts de charges afin de calculer au plus juste le montant de l'attribution de compensation versée par l'EPCI aux communes.

Lors de la commission d'évaluation des transferts de charges réunie le 11 juin 2019 ont été évoqués les transferts de charges liés :

- 1- au transfert de la compétence voirie avec effet au 1^{er} novembre 2018
- 2- à la structuration de l'offre randonnée pédestre avec effet au 1^{er} janvier 2019
- 3- à la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire avec effet au 1^{er} janvier 2019

Il avait été acté, lors du Conseil communautaire du 7 février 2019 un montant d'attribution de compensation provisoire 2019 présenté ci-après :

en €	Attribution de compensation provisoire 2019 Montant annuel	Attribution de compensation provisoire 2019 Montant mensuel
Estaires	843 510.32	70 292.53
Fleurbaix	278 119.00	23 176.58
Haverskerque	33 578.02	2 798.17
La Gorgue	3 502 365.45	291 863.79
Laventie	278 932.17	23 244.35
Lestrem	1 663 491.69	138 624.31
Merville	4 830 799.50	402 566.63
Sailly-sur-la-Lys	871 919.39	72 659.95
Total	12 302 715.54	1 025 226.30

Au vu des délibérations des Conseils Municipaux délibérant sur le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges du 11 juin 2019 :

- commune d'Estaires,
- commune de Fleurbaix
- commune de La Gorgue,
- commune de Laventie,
- commune de Sailly-sur-la-Lys,

Il est proposé le vote de l'attribution de compensation définitive 2019, conforme aux conclusions de la commission d'évaluation des transferts de charges réunie le 11 juin 2019, à savoir ne pas appliquer les montants induits par les transferts de compétences, selon les montants figurant ci-dessous :

en €	Attribution de compensation définitive 2019 Montant annuel	Attribution de compensation définitive 2019 Montant mensuel
Estaires	843 510.32	70 292.53
Fleurbaix	278 119.00	23 176.58
Haverskerque	33 578.02	2 798.17
La Gorgue	3 502 365.45	291 863.79
Laventie	278 932.17	23 244.35
Lestrem	1 663 491.69	138 624.31
Merville	4 830 799.50	402 566.63
Sailly-sur-la-Lys	871 919.39	72 659.95
Total	12 302 715.54	1 025 226.30

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

